



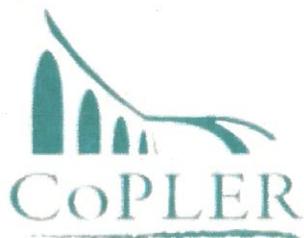
**PRÉFÈTE  
DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CONTRAT DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
pour le territoire de Roannais Agglomération,  
Communauté de Communes du Pays entre Loire Rhône,  
Communauté de Communes du Pays d'Urfé**

[03 septembre 2021]



**roannais**  
AGGLOMERATION



## **ENTRE**

• Roannais Agglomération, la Communauté de Communes du Pays entre Loire Rhône, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, représentées respectivement par les présidents Yves NICOLIN, Jean-Paul CAPITAN, Charles LABOURE, autorisés à l'effet des présentes suivant les délibérations respectives en date des 22 juillet, 06 juillet et 22 juillet, ci-après désignée par les EPCI

d'une part,

## **ET**

• L'État,  
représenté par Mme Catherine SÉGUIN, préfète du département de la Loire,  
ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part,

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

# I. Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner dans le cadre de ses compétences un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

La transition écologique, la relance économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

- (i) Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.
- (ii). Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les intercommunalités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).
- (iii). Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

*A ce jour, les EPCI sont engagés dans les dispositifs contractuels suivants (liste non exhaustive et pouvant être complétée par avenant) :*

Contrat	Objet / Parties	Durée
<b><u>ACTION CŒUR DE VILLE + Avenant</u></b>	Ville de Roanne, Roannais Agglomération	2018 - 2022
<b><u>TERRITOIRE D'INDUSTRIE</u></b>	Etat (Préfecture Région), Roannais Agglomération, Communauté de Communes du pays entre Loire et Rhône, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Barriquand Technologies Thermiques, Communauté de l'Ouest Rhodanien, Agglo Villefranche Beaujolais Saôné, Communauté de communes du Pays de l'Arbresle, Communauté de communes Charlieu Belmont Communauté, CCI Lyon Métropole-Saint-Etienne-Roanne, CCI du Beaujolais, Banque des Territoires, Bpifrance, Pôle Emploi, Business France, ADEME.	2020 - 2022
<b><u>CONTRAT DE VILLE</u></b>	Etat (Préfecture Loire), Roannais Agglomération, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil Départemental, ministère public de l'action public, Banque des territoires, Ville de Roanne, Ville de Riorges, ville de Mably, Agence régional de santé, Chabre de métiers et de l'artisanat de la Loire, Pôle Emploi, AMOS 42, OPHEOR, Caisse primaire d'assurance maladie, Caisse d'allocations familiales de la Loire, Education nationale.	2015 - 2022

<b>PETITE VILLE DE DEMAIN</b>	Etat (Préfecture de la Loire) COPLER/Neulise/Régny/St Symphorien de Lay/St Just la Pendue	2020-2026
<b><u>PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL</u></b>	Etat (Préfecture Région), Roannais Agglomération, Communauté de Communes du Pays d'Urfé, Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône, Charlieu Belmont Communauté, Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable.	2021-2024
<b>Contrat local de santé</b>	Roannais Agglomération / ARS / Préfecture Loire / Assurance Maladie	2016-2020
<b>OPAH -RU centre-ville Roanne</b>	Roannais Agglomération / Ville de Roanne / ANAH / Action Logement / Banque des territoires	Etude pré opérationnelle sur 2021
<b>PIG</b>	Roannais Agglomération et ANAH	Signé le 21/01/2019

De plus, il existe plusieurs documents de planification sur le territoire, ce qui illustre une véritable dynamique de réflexion pour un aménagement du territoire raisonné :

Contrat	Objet / Parties	Echéancier
<b>PLUI</b>	COPLER	10/02/21 = arrêt projet
<b><u>PLH</u></b>	Roannais Agglomération	2016-2021
<b><u>SCOT</u></b>	Roannais Agglomération, Communauté communes Pays d'Urfe	Révision du SCOT en 2017
<b><u>Portrait de territoire</u></b>	Roannais Agglomération	2021
<b><u>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</u></b>	Roannais Agglomération	2020-2026

A noter qu'une réflexion est en cours pour une fusion du périmètre des 3 SCOT entre les 5 EPCI du nord du département (CCPU, CARA, CCVAI, CoPLER CCBC).

Le présent CRTE permettra d'assurer la simplification et la convergence de l'ensemble de ces dispositifs de contractualisation. Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE, l'État et les EPCI mettent en place une gouvernance conjointe précisée à l'article 2 du présent accord.

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> – OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour accompagner la relance de l'activité et contribuer à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire autour d'un projet de mandat. Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichira de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants.

Le contrat de relance et de transition écologique contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire, et notamment la réhabilitation énergétique des bâtiments, la mobilité verte, la production d'énergies renouvelables, le recyclage des déchets valorisables, l'alimentation en circuit-court,

l'aménagement des centres villes et des centres-bourgs, les services à la population, l'habitat, le développement économique et le renforcement de l'attractivité des territoires.

Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. Le CRTE remplacera progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques. Il intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires : Action cœur de ville, Petites villes de demain. Il reprendra les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux et valorisera les outils existants : Territoires d'industrie, opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), PIG (Programme d'intérêt général), Contrat de ville et le projet alimentaire territorial.

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long-terme, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi et en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif de transition écologique. Les parties s'engagent à ce que les EPCI soient accompagnées pour décliner, dans le cadre de leurs compétences, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

## **ARTICLE 2 - GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT**

Les représentants de l'État et des EPCI mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité départemental du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

### 2.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la préfète du département de la Loire ou son représentant et par le président de chaque intercommunalité ou son représentant. Il est composé de représentants de l'exécutif et des services des intercommunalités, des services de l'État, et pourra être complété par les représentants de l'ANAH, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics, opérateurs socio-économiques et membres de la société civile mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins 1 fois par an pour :

- examiner l'avancement des mesures et la programmation des actions ;
- établir l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi ;
- étudier et arrêter les propositions d'évolution du CRTE en termes de mesures et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- décider d'éventuelles corrections.

### 2.2. Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et des intercommunalités. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il est composé du chargé de coordination du contrat, des directeurs généraux des services des 3 EPCI, du représentant de l'État et pourra être complété par les représentants de l'ANAH, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics, opérateurs socio-économiques et membres de la société civile mobilisés en appui du CRTE.

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- établir et examiner l'exécution du CRTE ;

- vérifier l'avancement des mesures, veiller en détail au bon déroulement des actions et analyser les éventuelles difficultés afin de proposer des corrections ;
- mettre en place les outils d'évaluation et en étudier les résultats ;
- anticiper les évolutions et proposer l'inclusion, l'adaptation ou l'abandon des actions.

### **ARTICLE 3 – SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes mesures et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'intercommunalité et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, mesures et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fait l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intègre au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

### **ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat s'étend sur 2021- 2026.

Un bilan d'étape sur la base de l'évaluation du CRTE peut donner lieu si nécessaire à une évolution, voire une réorientation de la stratégie, le cas échéant sous forme d'avenant.

Au terme du contrat, un bilan général sera conduit pour en évaluer les résultats.

### **ARTICLE 5 – ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Le CRTE est évolutif. Il peut être modifié par avenant d'un commun accord de tous les partenaires et après avis du comité de pilotage.

Les annexes I et III sont mises à jour annuellement, après examen et avis du comité technique puis validation par le comité de pilotage.

L'annexe II spécifique à chaque établissement public ou opérateur est modifiée à son initiative et proposée pour avis au comité technique puis validée par le comité de pilotage.

### **ARTICLE 6 – COMMUNICATION**

L'État et les EPCI s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du CRTE au plus près du territoire.

### **ARTICLE 7 – TRAITEMENT DES LITIGES**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

## II. Portrait du territoire / diagnostic

*Pour ce portrait de territoire, le parti pris a été de s'inspirer de toute la matière existante (SCOT, PLUI, INSEE...) et d'en faire ressortir les éléments importants afin de réaliser une synthèse claire et accessible.*

Le nord du département de la Loire partage une histoire commune, en effet, le Roannais sur les deux derniers siècles, est fortement liée aux grandes voies de communication et à l'industrie :

- la Loire, plus long fleuve de France, est à l'origine de l'essor démographique, économique et commercial de tout le bassin de vie Roannais, à la fois à travers l'activité liée au port fluvial (commerçants, marinières et charpentiers) qui représentait, au XVIIIème siècle près du tiers de la population active de la ville de Roanne et la ressource en eau qui a permis le développement de l'activité textile, grande consommatrice de cette matière première ;

- la réalisation de la RN7 reliant Paris au sud de la France, confortait le Roannais comme un point de passage obligé des flux de transports et de marchandises ;

- l'activité industrielle constitue un autre marqueur fort du territoire, autour de la filière du textile/habillement, qui a été à l'origine d'une forte croissance démographique de la ville de Roanne à la fin du XIXème siècle, ainsi que celle de la mécanique - armement, grâce à l'implantation historique de l'Arsenal pendant la 1ère guerre mondiale, devenu GIAT Industries puis intégré au groupe Nexter.

Plusieurs phénomènes majeurs et des évolutions structurelles sont venus perturber l'économie et plus globalement l'attractivité du Roannais, le faisant entrer dans une longue période de récession économique et démographique et de mutations non encore abouties. C'est ainsi que le Roannais a perdu plus de 30 000 habitants durant les quatre dernières décennies bien qu'aujourd'hui la baisse démographique soit endiguée.

L'accompagnement de l'Etat et des différents partenaires institutionnels (Région Auvergne Rhône-Alpes, Département Loire...), que ce soit en matière d'aménagement du territoire ou de soutien au développement économique ainsi que la proximité de la métropole lyonnaise sont autant d'opportunités à saisir pour favoriser le développement du Roannais.

Ainsi, la réalisation de ce CRTE est l'opportunité de préparer le devenir du territoire de manière concertée, méthodique et raisonnée.

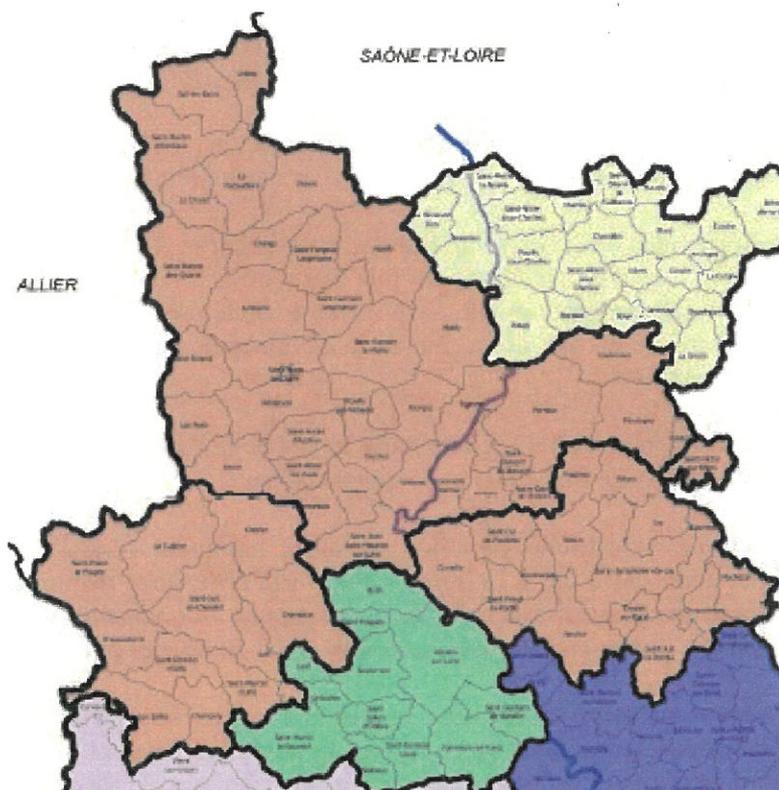
Après une concertation locale entre présidents d'EPCI et représentant de l'Etat, il a été acté la réalisation du CRTE sur le périmètre de trois EPCI, représentants au total 67 communes.

## UN PERIMETRE, TROIS COLLECTIVITES

La carte ci-après illustre le périmètre du CRTE qui englobe trois EPCI (RA, COPLER, URFE) pour 67 communes au total (sur fond rouge).

Bien que ce périmètre ne fasse qu'un, ces trois EPCI ont des spécificités et des qualités propres.

Ainsi, il est proposé ci-dessous un texte synthétique de présentation par collectivité avant de rentrer dans le détail des données chiffrées.



## ROANNAIS AGGLOMERATION

La communauté d'agglomération « Roannais Agglomération » est un EPCI, située dans le département de la Loire en région Rhône-Alpes.

Au centre de la future région Rhône-Alpes Auvergne, Roannais Agglomération à 40 communes a vu le jour au 1er janvier 2013 par suite de la réforme territoriale.

L'agglomération roannaise est passée de 70 000 à plus de 101 000 habitants et de 6 à 40 communes.

Son territoire, qui était avant la fusion une entité composée de 4 communes urbaines (Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau) et de 2 communes périurbaines (Villerest et Commelle-Vernay), s'est diversifié en intégrant 34 autres communes.

Les communes des 1ères couronnes périurbaines Est et Ouest sont attractives par leur offre résidentielle et se distinguent par des revenus plus élevés, des familles plus grandes et un indice de jeunesse plus fort. Elles sont fortement dépendantes en termes d'emploi du pôle urbain de l'agglomération roannaise et la majorité des actifs sont des « alternants » quotidiens vers leur lieu de travail.

La 2ème couronne Ouest présente pour sa part un profil rural. Les communes qui la composent concentrent une part importante de personnes âgées et un nombre important d'agriculteurs. Leur déclin démographique devrait se poursuivre compte tenu de leur indice de jeunesse et d'une faible attractivité migratoire. Ces territoires sont relativement autonomes en termes d'emplois mais avec des revenus moyens plutôt faibles.

## COPLER (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ENTRE LOIRE ET RHÔNE)

Le dynamisme de son territoire est en partie dû à sa localisation géographique. Comme son nom l'indique, la COPLER est le carrefour historique entre :

- le Rhône et la Loire grâce à la Nationale 7 et la vallée du Rhins.
- le sud et le Nord du département de la Loire reliés par la nationale 82.

De façon schématique, le territoire de la COPLER est composé de trois parties distinctes :

- La partie Ouest est constituée de petites communes où l'activité agricole est toujours présente, à vocation résidentielle, très tournée vers le Roannais. Elle est caractérisée aussi par la présence des plus importants réservoirs naturels de biodiversité de la COPLER et du site des gorges de la Loire. C'est dans ce secteur que sont situés les principaux points d'attraction touristique.
- La partie Est est composée également de communes de faible taille démographique, à l'économie agricole et sylvicole importante, articulées dans plusieurs villages, dotées d'entreprises à dominante industrielle pourvoyeuses d'emplois. En matière d'équipements et services, ce secteur est en grande partie sous influence d'Amplepuis et Tarare (voire Lyon), communes riveraines situées dans le département du Rhône.
- Le centre de la COPLER est composé d'un ensemble de communes dont quatre constituent l'armature centrale de ce territoire. Elles proposent un ensemble de services, d'équipements, d'emplois, vraies ressources pour leur population (à elles quatre, elles comptent 46% de la population de l'EPCI) mais aussi pour les habitants des communes alentours, limitant les longs trajets pour accéder aux services. Le fractionnement géographique de cette partie centrale a pour effet qu'aucune de ces quatre communes ne rayonnent complètement sur les autres. Les politiques conduites par l'EPCI ont conforté cette structuration entre les quatre communes.

Tout en ayant un bon niveau de services et d'équipements, le territoire de la COPLER utilise ceux qui lui sont complémentaires (lycées, hôpital, clinique, cinéma...) dans les territoires voisins. L'inverse est également vrai puisque 1400 flux quotidiens domicile/travail proviennent des territoires voisins pour venir travailler sur la COPLER et utiliser les services présents.

## CCPU (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'URFÉ)

Située dans le département de la Loire (42), au cœur des Massifs des Bois Noirs et de la Madeleine à mi-chemin entre Clermont-Ferrand, Saint Etienne. L'échangeur autoroutier N°31 – Les Salles de l'A89 place le territoire à 1h de Saint-Etienne, à 45 minutes de Clermont-Ferrand et à 1h de Lyon.

La Communauté de Communes du Pays d'Urfé est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé en 1996, et issu de la transformation du SIVOM de la Montagne Roannaise. Elle est composée des 11 communes suivantes : [Champoly](#), [Chausseterre](#), [Cherier](#), [Crèmeaux](#), [Juré](#), [La Tuilière](#), [Les Salles](#), [St Just en Chevalet](#), [St Marcel d'Urfé](#), [St Priest la Prugne](#), [St Romain d'Urfé](#).

Riche de paysages contrastés, les communes bénéficient d'un tissu économique diversifié mêlant agriculture, artisanat, petites entreprises, activités touristiques et quelques leaders économiques qui font la fierté de nos communes.

Au regard de ce diagnostic, la matrice stratégique suivante est établie :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation géographique centrale</li> <li>- Territoire bien desservi (train, voitures, axes routiers stratégiques N7 et barreau A89/A72...).</li> <li>- Des filières d'excellence reconnues</li> <li>- Un éco-système dynamique et structuré</li> <li>- Pollution limitée</li> <li>- Beaucoup d'espaces naturels protégés</li> <li>- Bonne qualité des eaux</li> <li>- Volonté politique forte en faveur des centres villes, centre bourgs (ACV, PVD ...)</li> <li>- Présence de plusieurs dispositifs d'amélioration de l'habitat (aides, PIG, OPAH-RU ...)</li> <li>- Présence de documents de planification récents (PLH, SCOT, PCAET, PLUI...)</li> <li>- Roannais Agglomération reconnu territoire d'excellence de la transition énergétique</li> <li>- Reconnaissance « Territoire d'industrie »</li> <li>- Accès aisé aux équipements, commerces et services</li> <li>- Nombre important de commerces et services de proximité</li> <li>- Nombre important d'associations</li> <li>- Part importante de locaux raccordables à la fibre (couverture à 100% des secteurs ruraux et péri-urbains)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de vacance des logements élevé (12%)</li> <li>- Un parc de logements potentiellement indignes important.</li> <li>- Un bâti ancien énergivore</li> <li>- Présence de friches industrielles</li> <li>- Une fragmentation des espaces naturels due à l'urbanisation périphérique</li> <li>- Pollution de l'air limitée mais concentrée</li> <li>- Faible médiane du revenu disponible par unité de consommation (20 293€)</li> <li>- Faible part de ménages fiscaux imposés (41%)</li> <li>- Nombre de professionnels de santé en baisse</li> <li>- Vieillesse de la population</li> <li>- Emission de CO2 par habitant</li> <li>- agriculture faiblement diversifiée et peu tournée vers les labels</li> <li>- Contraintes topographiques sur les parties montagneuses du territoire</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des circuits courts</li> <li>- une agriculture de proximité en structuration</li> <li>- création d'un office de tourisme intercommunautaire.</li> <li>- Prix de l'immobilier attractif (augmentation du volume des ventes de logements entre 2018 et 2020)</li> <li>- Nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs</li> <li>- Nombre de licenciés sportifs important</li> <li>- Un mouvement national pour la relocalisation de certains savoir-faire industriels</li> <li>- Une tendance de consommation qui fait la part belle au made in France et aux produits éthiques et responsables</li> <li>- Une attractivité sans précédent des villes moyennes et territoires ruraux dans le contexte de confinements successifs. Le roannais a une carte à jouer à moins d'1h des 3 métropoles régionales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation de foncier</li> <li>- Baisse de la démographie et vieillissement de la population</li> <li>- Baisse de la dynamique de la ville-centre</li> <li>- forte vulnérabilité face au changement climatique, notamment de notre agriculture impactée en 1ère ligne</li> <li>- Nombre d'établissements actifs</li> <li>- Fragilité du tissu industriel</li> <li>- Impact de la crise covid sur le tissu économique de proximité et notamment sur les restaurants et la filière touristique, culturelle et de loisirs</li> <li>- surcoût d'aménagement lié à la topographie</li> </ul>

### III. Stratégie

Les objectifs rattachés aux axes et à leurs sous-axes traduisent la stratégie globale entreprise par le territoire et permet de fixer une ligne directrice pour son développement sur les 6 prochaines années. Les objectifs sont liés aux programmes et enjeux qui ont été fixés au niveau national et entrent en totale cohérence avec les priorités de l'Etat évoqués dans la circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des CRTE. Globalement, le Plan de Relance de l'Etat et la stratégie Eau-Air-Sol sont pris en compte dans la stratégie du territoire.

La structuration de la stratégie s'établit de la manière suivante :

Tout d'abord, la transition écologique, en harmonie avec les grands objectifs du CRTE, représente l'enjeu principal de ce contrat et démontre l'implication des collectivités sur le territoire pour s'adapter au changement climatique et pour diminuer leur empreinte carbone. Cet axe se décompose en 3 parties avec une dominance pour la **réhabilitation des bâtiments publics**. La plupart a été construit avant 1975 et est énergivore, ils nécessitent des investissements pour diminuer leur consommation énergétique en ayant recours à des matériaux et des techniques qui peuvent avoir un coût conséquent mais des résultats efficaces.

Le second sous-axe regroupe la **Mobilité verte et le développement des énergies renouvelables**, il vise tout d'abord à diminuer l'impact des transports qui est le second facteur de rejet de CO2 sur la planète ; dans ce cadre, les projets proposés présentent des alternatives à l'utilisation de véhicules polluants ou contribuent à réduire leur impact. Puis, il a pour objectif de diminuer la dépendance aux énergies fossiles et s'inscrit dans la poursuite des actions de l'éolien au solaire, en passant par la méthanisation.

Enfin, la dernière sous partie regroupe les autres enjeux de la transition écologique pour lesquels il y a moins de projets mais qui sont tout aussi importants pour le développement vertueux du territoire. Les investissements recensés concernent le développement du **recyclage** pour tendre vers une économie circulaire et diminuer la consommation de matière première ; le développement de **circuit-court** pour renforcer une alimentation de proximité et de qualité, contribuant à la santé et à la réduction des transports et de la pollution ; les actions en faveur de la préservation de l'environnement afin de réguler les aspects les plus négatifs de l'évolution climatique.

Le second axe est lié au développement du territoire et répond globalement aux enjeux des programmes proposés par l'Etat comme Cœur de Ville ou Petite ville de demain. Ainsi, les projets présentés ont pour objectif de dynamiser le territoire. **L'aménagement du centre-ville** ou du **centre bourg**, selon les communes, est un véritable enjeu pour le territoire ; en effet, le roannais étant stratégiquement situé au carrefour de 3 Métropoles régionales : Lyon, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand, il est important de pouvoir garantir l'attractivité de ses communes pour tirer les atouts de cette opportunité. Par la suite, les investissements relatifs aux services à la population contribuent à améliorer la qualité de vie des habitants et de garantir un accès équilibré aux équipements et services présents sur le territoire ce qui est aussi un facteur important d'attractivité. Enfin, les investissements en faveur de l'Habitat permettent d'offrir un cadre de vie de qualité aux habitants du territoire et de répondre aux besoins locaux de tous nécessaires pour attirer les nouveaux arrivants. A noter que des actions existent déjà pour lutter contre la précarité énergétique sur le territoire.

Enfin, le dernier axe sur le développement économique regroupe moins de projets en raison d'une compétence en la matière rattachée uniquement aux EPCI et non aux communes. Il a été convenu, pour cette première version du CRTE, de présenter les projets en maîtrise d'ouvrage privé qui s'inscrivent dans la stratégie de développement et de relocalisation industriels et à forte valeur ajoutée de création d'emplois sur le territoire. Cela pourra être facilité grâce à la présence d'un eco-système dynamique et structuré sur le territoire, et de leaders économiques innovants sur le plan de leur démarche RSE.

Parallèlement, une mutation des stratégies d'accueil économique est en marche afin d'être en cohérence avec l'enjeu de sobriété foncière affiché nationalement.

Pour ce faire, la réhabilitation des friches, longtemps considérées comme une contrainte, doit être une priorité d'action pour disposer demain d'une offre d'accueil économique maillée sur le territoire.

En complément et cependant pour RA dans la mesure où 90% de leurs zones sont remplies, une offre foncière nouvelle sera étudiée en partenariat avec la CC de Forez Est et destinée à l'accueil des activités de production, et de logistique industrielle, et permettre ainsi le maintien des entreprises roannaises qui ne disposent d'aucune autre solution de développement et l'implantation de grands projets industriels créateurs d'emplois.

## **Axe 1: transition écologique**

### Réhabilitation énergétique des bâtiments

Il s'agit de disposer de bâtiments adaptés aux usages actuels et futurs et dont les performances énergétiques permettent de faire face au changement climatique. Ce sous-axe développera notamment les capacités d'audit des bâtiments, de rénovation de l'ancien ou d'équipements de nouvelle génération (production d'énergie, éclairage public, etc). Les objectifs visés sont par exemple : Poursuivre la diminution de la consommation énergétique du territoire et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 ; Diminuer significativement la consommation d'énergie des bâtiments à l'horizon 2030 ; Diminuer la consommation du foncier...

### Consommation du foncier

Il s'agit d'accroître le recyclage foncier pour réduire l'extension urbaine. Ce sous-axe développera notamment la connaissance de l'état du foncier ou le traitement des friches. Les actions menées permettront de privilégier le traitement des friches et la préservation du foncier pour l'installation d'activités, Habitat ou autre...

### Mobilité verte

Il s'agit d'assurer la mutation des mobilités pour en limiter l'impact. Ce sous-axe développera notamment les solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture, les infrastructures en faveur de déplacements non polluants ou l'utilisation de véhicules à usage non polluant. Les objectifs visés sont par exemple : Apporter des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture ; Contribuer à améliorer la qualité de l'air ; Réduire les émissions de Gaz à effet de Serre...

### Énergie renouvelable

Il s'agit de produire localement les énergies de demain. Ce sous-axe développera notamment les infrastructures de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, biomasse, géothermie, etc) mais aussi les réseaux de chaleur ou la promotion de ces dispositifs. Les objectifs visés sont par exemple : Augmenter significativement la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2030...

### Préservation de l'environnement

Il s'agit de gérer différemment les ressources patrimoniales des territoires : eau, espaces naturels, espaces urbains... pour une meilleure adaptation au changement climatique. Ce sous-axe développera notamment la qualité des cours d'eau, la meilleure mobilisation des ressources à des fins économiques, la transformation de la production agricole ou sylvicole ou encore la nature en ville. Les actions menées permettront de réduire l'impact des actions humaines et du changement climatique sur la nature.

### Recyclage

Il s'agit de passer d'une économie linéaire (matière première, produit, déchets) à une économie circulaire (produit, co-produit, nouveau produit). Ce sous-axe développera notamment la réduction de l'enfouissement ou l'augmentation de la valorisation des déchets (tri, collecte sélective, filière biodéchets, etc). Les objectifs visés sont par exemple : Diminuer le tonnage de déchets enfouis résiduels ; Optimiser la valorisation et le recyclage des déchets...

### Circuits-courts

Il s'agit de privilégier les inter-relations locales. Ce sous-axe développera notamment le maraîchage bio et la diversification agricole en circuit court (dont la création d'un parc agroculinaire ou le développement d'un PAT), l'incitation au développement de signes officiels de qualité (SIQO), les infrastructures et équipements nécessaires à ces filières, le développement des jardins partagés ou l'accompagnement de la reprise d'entreprises agricoles. Les objectifs visés sont par exemple : Soutenir le développement de circuits-courts et l'alimentation de qualité ; Réduire la part des transports...

## **Axe 2 Cohésion sociale et territoriale**

### Aménagement centre-bourg / centre-ville

Il s'agit de recréer la dynamique sociale nécessaire autour des centralités et polarités des territoires. Ce sous-axe développera notamment l'aménagement des aires urbaines et des bourgs, la sécurisation des centres ou l'aménagement vert en lien avec l'environnement. Les objectifs visés sont par exemple : Valoriser l'image des espaces centres ; Favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie des habitants ; Redynamiser les petites communes et les territoires alentours ; Diminuer la consommation du foncier...

### Service à la population

Il s'agit de favoriser un accès équilibré des services à la population. Ce sous-axe développera notamment l'offre de services essentiels, l'offre de loisir et de détente, l'accès au sport ou à la culture. Les objectifs visés sont par exemple : Poursuivre l'aménagement du territoire en équipements structurants ; Garantir un accès équilibré aux équipements et aux services publics ; Développer la synergie entre territoire urbain et rural ; Dynamiser le territoire ; Mettre en valeur l'espace public et le patrimoine...

### Habitat

Il s'agit de disposer d'une offre de logement en adéquation avec la diversité des besoins des habitants. Ce sous-axe développera notamment la connaissance de l'état des logements, l'offre de logements pour tous les âges ou bien la lutte contre la vacance et les logements indignes . Les objectifs visés sont par exemple : Favoriser la réhabilitation des bâtiments ; Diminuer le nombre de logements vacants ; Garantir une offre de logement en adéquation avec la diversité des besoins des habitants ; Diminuer la consommation énergétique des bâtiments ; Diminuer la consommation du Foncier...

## **Axe 3: Économie**

### Garantir les conditions d'implantation et développement des entreprises

Il s'agit de renforcer l'axe économique dans les territoires. Ce sous-axe développera notamment l'attractivité pour les entreprises (création et accueil), les nouveaux usages numériques, le slow tourisme, notamment le tourisme de pleine nature, ou les commerces de centre-ville. Les objectifs visés sont par exemple : Renforcer l'attractivité des entreprises sur le territoire ; Favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville et en centre-bourg ; Conforter l'offre de proximité et du quotidien ; exploiter les atouts du territoire, développer les zones économiques, développer le commerce, le tourisme et le sport ; Développer l'offre et le rayonnement des Bords de Loire ; maintenir l'attractivité de la « destination commerciale » centre-ville pour minimiser l'évasion périphérie / e-commerce ; Positionner le territoire dans la dynamique du pôle métropolitain...

## **IV. Engagement des partenaires**

### **1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS**

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les « fiches-actions » sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### **2. Roannais Agglomération, la Communauté de Communes du Pays entre Loire Rhône et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé**

En signant ce contrat de transition écologique, Roannais Agglomération, la Communauté de Communes du Pays entre Loire Rhône et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, assument le rôle d'animateurs de la relance et de la transition écologique sur leur territoire en portant la démarche et en l'intégrant dans leurs politiques publiques.

Les EPCI s'engagent à coordonner l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire en désignant un coordinateur au sein de Roannais Agglomération qui a la responsabilité de l'élaboration, de la mise en œuvre du contrat et de son évaluation

Ils associent les différents acteurs du territoire en travaillant étroitement avec les partenaires du CRTE afin d'initier et d'entretenir la dynamique du territoire en faveur de la relance et de la transition écologique. Ils mobilisent les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Ils s'engagent à actualiser les informations relatives à leurs projets et à ceux inscrits par les communes.

Ils garantissent une concertation des citoyens et de toutes les composantes de la société civile dès que le Conseil de développement de Roannais Agglomération pourra être consulté. Le projet de territoire est construit avec et pour les acteurs du territoire. Des groupes de travail peuvent prendre part au suivi et à l'évaluation du contrat. Les initiatives de la société civile les plus appropriées peuvent être soutenues par les EPCI : économie sociale & solidaire, coopération avec les associations, budgets participatifs, mécénat social, intervention des fondations, etc. La

collaboration des entreprises peut permettre de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### 3. L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS

Au niveau local, l'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

Au niveau national, l'État s'engage à mobiliser la structure centrale qui coordonne, suit et appuie les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des CRTE. Il anime le réseau des correspondants dans chaque direction générale du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ainsi que dans les ministères associés (emploi, économie, agriculture) et les établissements publics et opérateurs (ANAH, ANRU, ADEME, CEREMA, Caisse des dépôts, Agence française pour la biodiversité, Agences de l'eau, VNF...). Les correspondants nationaux des établissements publics et opérateurs mobilisent leurs délégations régionales lesquelles sont elles-mêmes en lien avec l'intercommunalité.

L'État accompagne l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE conformément à la charte interministérielle de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises financières, techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement (notamment du plan de relance) au service du projet de territoire. Il s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative, à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le CRTE grâce aux dotations et crédits disponibles et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

Le soutien au territoire passe par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobilisent notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien renforce la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire et la dynamique du projet de territoire.

Signé à Saint JUST en CHEVALET, le vendredi 3 septembre 2021

Les présidents des EPCI

Roannais Agglomération :



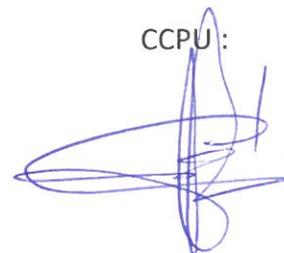
Yves NICOLIN

CoPLER :



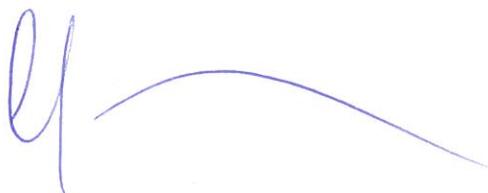
Jean-Paul CAPITAN

CCPU :



Charles LABOURE

La préfète du département de la Loire :



Catherine SEGUIN

## **Annexes**

Annexe I – Actions mises en œuvre année après année

Annexe II – Contributions des établissements publics et opérateurs

Annexe III – Tableau de recensement des actions du CRTE

Annexe IV – Diagnostic détaillé

Annexe V – Grille indicateurs pour évaluation

## ANNEXE I - ACTIONS MISES EN ŒUVRE ANNÉE APRÈS ANNÉE

[Le projet de territoire se concrétise, domaine par domaine, par des actions mobilisant pendant une certaine durée les moyens des différents partenaires du CRTE.]

Les actions envisagées font d'abord l'objet d'un recensement au sein du tableau en annexe III puis se matérialisent par des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité) et régionaux (stratégie eau-air-sol). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à plusieurs CRTE avec autant de participations financières.

En conformité avec la réglementation en vigueur, l'inscription de telle action au présent CRTE ne saurait dispenser des procédures administratives attachées à cette action et en particulier des autorisations nécessaires à son développement. Le maître d'ouvrage / pilote de l'action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

Le CRTE a un caractère évolutif. À la date de sa signature, il comprend une première série d'actions, notamment issues du plan de relance. D'autres actions ont vocation à s'intégrer ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les mesures stratégiques du contrat, de leur faisabilité, de leur financement... L'évolution du contenu ou du nombre des actions en cours de contrat sera validée au fil de l'eau par la gouvernance décrite à l'article 2 sans nécessiter d'avenant. Les actions seront inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaillera la participation des différents partenaires.

*Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :*

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;*
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet*

## **ANNEXE II - CONTRIBUTIONS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET OPERATEURS**

**ANNEXE III – TABLEAU DE RECENSEMENT DES ACTIONS DU CRTE**

Cf. tableau joint

## ANNEXE IV : DIAGNOSTIC DETAILLE

### A. Transition Ecologique :

Seul Roannais Agglomération dispose d'un PCAET qui recense les enjeux écologiques du territoire ce qui permet d'alimenter le diagnostic du CRTE. Les éléments ci-dessous concernent uniquement cet EPCI.

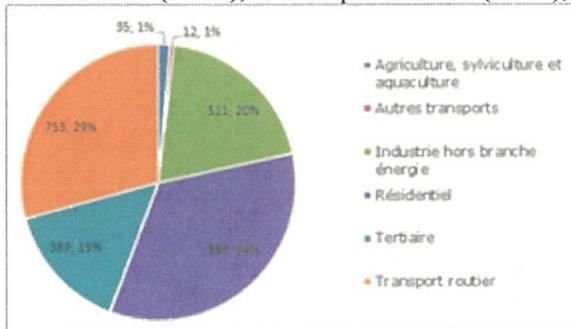
Labellisé au niveau régional « Territoires à Energie Positive (TEPos) » depuis 2014 et au niveau national « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » depuis 2015, Roannais Agglomération est reconnu territoire d'excellence de la transition énergétique et s'est engagé à poursuivre les objectifs attachés à ces démarches.

Les données sur la consommation énergétique :

La consommation d'énergie finale du territoire s'élève à 2 584 GWh/an, soit environ 26 MWh/an par habitant.

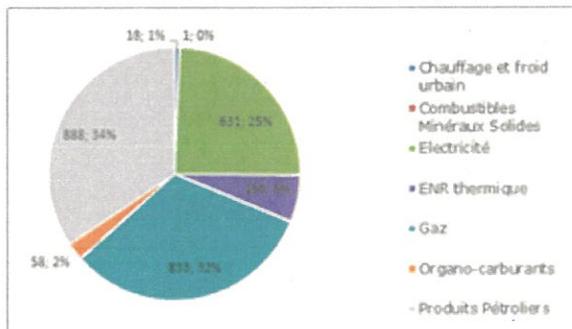
**Les quatre principaux secteurs consommateurs sont :**

le résidentiel (34 %), le transport routier (29 %), l'industrie (20%) le tertiaire (15 %).



**Les trois énergies les plus consommées sur le territoire sont :**

les produits pétroliers (34 %), le gaz (32 %), l'électricité (25 %).



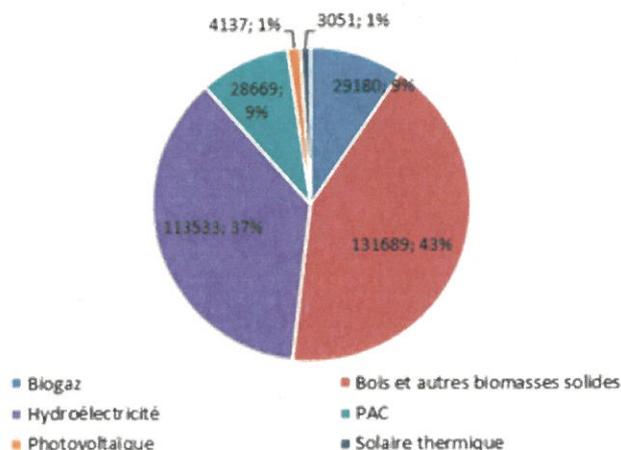
La production d'énergies renouvelables sur Roannais Agglomération est de 310 GWh en 2015 (127 GWh électriques et 183 GWh thermiques). Elle couvre 12 % de la consommation totale du territoire.

Les principales sources d'EnR sont :

le bois énergie (43 %), l'hydroélectricité (37%)

Production d'électricité : 127 GWh, dont 9 GWh issus du biogaz couvrent 20 % des consommations électriques

Production de chaleur : 183 GWh, dont 20 GWh issus du biogaz couvrent 20 % des consommations de chaleur



En 2016, le constat fait par Roannais Agglomération est que certaines actions ont très bien progressées en lien avec une dynamique locale forte et des investissements importants (EnR et habitat/bâtiment). Pour les autres thématiques, des actions restent à développer, améliorer ou renforcer.

Développement éolien / 2016-20 / 1,1 M€

Développement solaire / 2014-19 / 150 K€

Bornes de recharge électrique / 2014-19 / 380 k€

Actions Habitat / 2014-18 / 2 M€/an

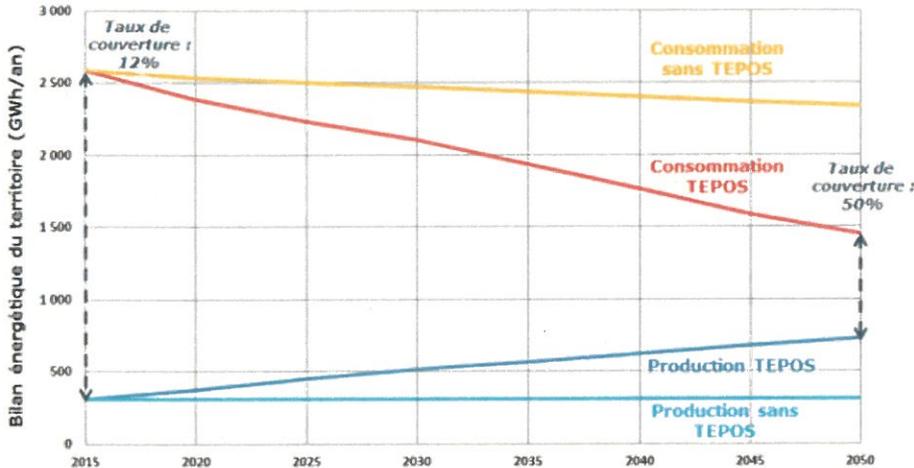
### La prospection pour 2020 - 2026

L'exercice de prospective doit permettre d'aboutir à la formulation d'objectifs stratégiques-clés pour l'agglomération. Pour les élus et la direction de Roannais Agglomération, un tel exercice constitue également l'opportunité d'évaluer les impacts, les uns par rapports aux autres, des différentes politiques publiques et projet énergétiques à court, moyen, et, long terme. Cela peut constituer également l'occasion de ré-évaluer les priorités stratégiques et les projets dont l'impact sera fort en terme GES-Energie par rapport à d'autres projets dont la portée est plus symbolique. Au final, cet exercice passe par le croisement des besoins ou usages en énergie avec les possibilités pour l'agglomération de satisfaire ces besoins par des énergies renouvelables locales.

Sur la base de ce travail de prospection et grâce aux programmations TEPos, les élus de Roannais Agglomération ont retenu les objectifs politiques « raisonnables et adaptés » suivants :

Par rapport à l'année référence 2010 : Un objectif politique affiché d'une couverture de la consommation par 50 % d'EnR à l'horizon 2050, et 25 % à l'horizon 2030. Un objectif politique affiché d'une consommation d'énergie annuelle inférieure à 1600 GWh/an à l'horizon 2050. Un objectif politique affiché d'une production d'énergie annuelle d'au moins 600 GWh/an à l'horizon 2050. Un objectif politique affiché d'une réduction de 50% des émissions de GES à l'horizon 2050.

## PROJECTIONS CONSOMMATION-PRODUCTION DU TERRITOIRE



Le PCAET permet par ailleurs de démontrer que l'Agglomération prend bien en compte les enjeux écologiques nationaux et ceux qui sont propres à son territoire :

Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Prise en compte des enjeux dans le PCAET
<p><b>Ressource en eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité de l'eau variable selon les cours d'eau (phosphores, nitrates et pesticides) ; les affluents rive droite de la Loire sont particulièrement touchés</li> <li>Nombreux plans et cours d'eau touchés par le phénomène d'eutrophisation</li> <li>Dégradation morphologique des cours d'eau marquée (notamment sur la Loire en lien avec les aménagements anthropiques depuis le 19<sup>ème</sup> siècle)</li> <li>Ressource en eau souterraine peu abondante du fait du contexte géologique (essentiel de la ressource contenu dans les alluvions de la Loire)</li> <li>Dépendance à la ressource superficielle pour les prélèvements</li> <li>Nappe alluviale très sensible aux pollutions d'origine superficielle (pollution industrielle, domestique et agricole)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Axe 6</b> : Réaliser des économies d'énergie, développement des EnR, maîtriser les émissions polluantes et favoriser la prise en compte de l'adaptation au CC dans les différents secteurs économiques</li> <li><b>Action 24</b> : Accompagner les agriculteurs de l'agglomération dans la transition énergétique et climatique</li> </ul>
<p><b>Qualité de l'air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité de l'air relativement bonne sur le territoire comparée aux agglomérations voisines (Lyon, Saint-Etienne...)</li> <li>Mais dépassements fréquents des valeurs recommandées par l'OMS pour la protection de la santé concernant les PM10 et l'ozone</li> <li>Principaux contributeurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur résidentiel (particules fines, dioxyde de soufre, COVNM, oxydes d'azote...) en lien principalement avec les modes de chauffage et les appareils utilisés</li> <li>Transport routier (oxydes d'azote, particules fines...) en lien avec la combustion des carburants et l'abrasion des pneus et des freins dans une moindre mesure</li> <li>Industrie (COVNM, particules fines et oxydes d'azote,...) en lien avec l'extraction de matériaux dans les carrières, l'utilisation de solvants, les modes de combustion et de chauffage....</li> <li>Agriculture (ammoniac, particules fines...) en lien avec les effluents d'élevage, l'utilisation des produits fertilisants azotés, les travaux</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Action 2</b> : Soutenir la rénovation du patrimoine public des communes</li> <li><b>Axe 4</b> : Préparer la mobilité de demain en préservant la qualité de l'air</li> <li><b>Axe 6</b> : Réaliser des économies d'énergie, développement des EnR, maîtriser les émissions polluantes et favoriser la prise en compte de l'adaptation au CC dans les différents secteurs économiques</li> </ul>

	<p>au champs et l'utilisation d'engins agricoles...</p>	
<b>Milieus naturels et biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'une grande diversité de milieux pouvant accueillir de nombreuses espèces, remarquables ou plus « ordinaire »</li> <li>Nombreuses zones humides</li> <li>Un patrimoine naturel reconnu : 4 zones Natura 2000, 1 ZICO, 1 zone d'arrêté de protection du biotope, 5 ZNIEFF de type II, plus d'une vingtaine de ZNIEFF de type I et de nombreuses ENS notamment en bord de Loire</li> <li>Sites et espaces naturels menacés par l'activité humaine : utilisation de biocides/hormones/produits chimiques, pollution des eaux, zones urbanisées, habitations, routes/autoroutes/véhicules motorisés, extraction de matériaux, loisirs divers, pollution des sols, déprise agricole, activités forestières, activités de loisirs dans les zones protégées, lignes électriques, développement de plantes envahissantes...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Axe 6</b> : Réaliser des économies d'énergie, développement des EnR, maîtriser les émissions polluantes et favoriser la prise en compte de l'adaptation au CC dans les différents secteurs économiques</li> </ul>
<b>Continuités écologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une trame verte diversifiée sur le territoire : boisements (forêt, bois, bosquets, haies, arbres isolés...), espaces pâturés et cultivés de façon extensive, landes et friches...</li> <li>Menacée par la fragmentation et la fermeture des milieux (artificialisation des sols, infrastructures routières, absence de zones arborées dans certaines zones, pollution lumineuse, arrachement des haies...)</li> <li>Une trame bleue bien développée sur le territoire, en lien avec les nombreuses zones humides et les cours d'eau sillonnant le territoire.</li> <li>Menacée par plusieurs facteurs : artificialisation des berges, obstacle à l'écoulement des cours d'eau, étiages sévères, développement de plantes envahissantes dans les zones humides...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Axe 6</b> : Réaliser des économies d'énergie, développement des EnR, maîtriser les émissions polluantes et favoriser la prise en compte de l'adaptation au CC dans les différents secteurs économiques</li> </ul>
<b>Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une population vieillissante (en 2015, 24.6% de la population de RA était âgée de 65 ans et plus contre 15,9% en 1990)</li> <li>Santé des habitants potentiellement impactée par la pollution de l'air ambiant mais aussi de l'air intérieur (65% des communes du territoire situées en zone de potentiel radon élevé ; nombreuses habitations chauffées par des installations au fuel ou au bois (installations anciennes)</li> <li>Impact des pollens sur la santé des individus allergiques (rhinite, asthme...) durant les périodes de pollinisation et en particulier par la présence des pollens d'ambrosie (particulièrement allergisant) entre juillet et septembre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Action 11</b> : Organiser et développer la pratique du vélo</li> <li><b>Axe 4</b> : Préparer la mobilité de demain en préservant la qualité de l'air</li> <li><b>Axe 6</b> : Réaliser des économies d'énergie, développement des EnR, maîtriser les émissions polluantes et favoriser la prise en compte de l'adaptation au CC dans les différents secteurs économiques</li> </ul>
<b>Activités humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur industriel ayant des spécificités (savoir-faire reconnu dans le textile, la mécanique et l'armement) et offrant des emplois en quantité sur le territoire (textile, caoutchouc, agroalimentaire...)</li> <li>Territoire qui accompagne sa mutation économique vers de nouveaux marchés (numérique, agroalimentaire, bois, ER, écologique industrielle...)</li> <li>Agriculture occupant une place importante malgré une part de l'emploi agricole diminuant. Secteur essentiellement tourné vers l'élevage bovin (viande et lait dans une moindre mesure à mais présentant également une diversité de production (maraîchage, élevages porcins, ovins/caprins, de volailles de lapins... viticultures...)</li> <li>Agriculture biologique en pleine expansion dans différents secteurs (viticulture, élevage, maraîchage...)</li> <li>Tourisme caractérisé de passage et de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Action 21</b> : Favoriser le développement d'une économie circulaire des déchets</li> <li><b>Action 22</b> : Accompagner les industries de l'agglomération dans la transition énergétique</li> <li><b>Action 24</b> : Accompagner les agriculteurs de l'agglomération dans la transition énergétique et climatique</li> </ul>
<b>Aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ilots de chaleur urbain durant les périodes de fortes chaleurs principalement dans les centres-villes et en particulier à Roanne (effet limité par la présence de la Loire)</li> <li>Parc de logement énergivore et dégradé du fait de l'ancienneté du bâti (en moyenne entre 28% et 60% de logements construits avant 1946 selon les communes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Action 2</b> : Soutenir la rénovation du patrimoine public des communes</li> <li><b>Action 9</b> : Encourager un urbanisme durable</li> <li><b>Axe 5</b> : Placer la rénovation du parc bâti</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc locatif social relativement ancien et potentiellement énergivore et peu accessible aux personnes à mobilité réduite</li> <li>• Vacance des logements élevée (10%)</li> </ul>	<p>au cœur de la stratégie énergétique et de l'adaptation du parc de logements privés</p>
<b>Déplacement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au niveau territorial, réseau routier bien développé (RN7 constitue une voie de circulation importante)</li> <li>• Au niveau régional, enclavement relatif du territoire vis-à-vis des grands axes routiers</li> <li>• Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements intra-territoriaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Axe 2</b> : Optimiser les déplacements des agents et usagers des services de l'Agglomération</li> <li>• <b>Axe 4</b> : Préparer la mobilité de demain en préservant la qualité de l'air</li> </ul>
<b>Risques naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque inondation important : plus de 20 communes concernées ; la ville de Roanne à la confluence de la Loire, de l'Oudan, du Renaison et du Rhins est classée depuis 2018 en risque important d'inondation</li> <li>• Risque de mouvements de terrains : 23 communes</li> <li>• Risqueradon élevé à l'ouest, au sud et à l'extrémité est du territoire : 26 communes classées en catégorie 3</li> <li>• Risque de feu de forêt sur l'ensemble du territoire</li> <li>• Aléa retrait-gonflement des argiles : enjeu faible à moyen (plaine roannaise)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Axe 6</b> : Réaliser des économies d'énergie, développement des EnR, maîtriser les émissions polluantes et favoriser la prise en compte de l'adaptation au CC dans les différents secteurs économiques</li> </ul>

La CCPU n'est pas soumise à l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energies Territoire (PCAET).

Néanmoins, elle souhaite engager des actions pour lutter contre le changement climatique.

Pour ce faire, elle envisage de décliner un scénario pour répondre aux objectifs du SRADETT régional qui prévoit baisse des consommations d'énergie de 15% d'ici 2030 et dans le même temps une augmentation de la production d'énergies renouvelables de 25Twh/an d'ici 2030.

A l'horizon 2030 l'objectif de la CCPU est de diminuer la consommation d'énergie de 17% entre 2015 et 2030.

Actions de maîtrises de l'énergie envisagées :

- rénovation BBC de 50 logements par an
- rénovation de 300m<sup>2</sup> de bâtiment public tertiaire par an
- rénovation de 380m<sup>2</sup> de bâtiment public tertiaire par an
- 200 MWh d'économie d'énergie par an au niveau de l'industrie, et des exploitations agricoles
- promouvoir la mobilité douce pour les déplacements domicile travail.

Production d'énergies renouvelables :

L'objectif de la CCPU est de multiplier la production par 3.1 par rapport à 2015

Moyens de production supplémentaires envisagés à l'horizon 2030 :

- Installation de 5 éoliennes de 2.5MW (ou développement de 125 000m<sup>2</sup> de panneaux solaires supplémentaire
- développement de 125 000m<sup>2</sup> de panneaux solaires
- installation de 2.5 chaufferies bois de 50Kw
- 85 changements de système de chauffage (fioul /électrique pour du bois)
- 295 installations solaire thermique individuelles (2MWh/an)
- 4 installations solaire thermique collectivités.
- diminuer la consommation d'énergie de 17% entre 2015 et 2030.

La consommation d'énergie finale totale du territoire de la CoPLER est en constante diminution grâce aux efforts réalisés par les collectivités, les entreprises et les particuliers. Elle a diminué de 13% au cours des 5 dernières années.

Au niveau du secteur résidentiel, la dynamique d'évolution est également positive puisque la consommation d'énergie finale a diminué de 4% au cours de la dernière année, de 10% au cours des 5 dernières années, de 10% depuis 2005 et de 14% depuis 1990. Dans le détail, on s'aperçoit que la consommation en produits pétroliers est en baisse au profit des énergies renouvelables et de l'électricité. Concernant les usages, le chauffage et l'eau chaude sanitaire diminuent entre 2005 et 2013 au profit de l'électricité spécifique (postes audiovisuels et multimédias, ).

Dans le secteur des transports, la dynamique d'évolution est positive avec une baisse de la consommation énergétique de - 12% depuis 2005. Cette baisse est à mettre au regard des importantes augmentations qui se sont opérées entre 1990 et 2005. Ainsi, si on fait l'analyse depuis 1990, on observe une stabilité de la consommation énergétique. Dans le secteur tertiaire, on observe une baisse des consommations de 7% depuis 1990. Dans le secteur de l'agriculture, on observe une augmentation des consommations énergétique de + 11% depuis 1990.

Des efforts sont donc encore nécessaires sur l'ensemble des secteurs et surtout sur ces 2 derniers afin de répondre aux objectifs nationaux et régionaux. Ainsi, la première réponse à l'enjeu énergétique est de maîtriser le besoin en optimisant les usages.

Parmi les différents secteurs, l'habitat présente une marge conséquente d'économie d'énergie. La plus grande concerne l'amélioration énergétique de l'habitat et réside dans la rénovation du bâti ancien. Ainsi, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) peuvent inclure dans leurs critères d'obtention des financements, des critères liés à l'économie d'énergie.

La maîtrise de l'énergie dans le domaine des transports touche de nombreuses politiques. Les mesures pouvant être prises pour limiter la consommation d'énergie sont variées mais complexes au vu de la configuration du territoire (habitat dispersé, pluri-centralités, faible offre de transport collectif, etc.).

Les secteurs de l'industrie et de l'agriculture possèdent également une marge d'amélioration non négligeable. Les objectifs peuvent être atteints par le biais de certains progrès techniques et d'une rationalisation de certaines pratiques (phytosanitaires, engrais, etc.).

Les dépenses d'énergie liées au logement et au transport constituent en moyenne 8,4 % de la consommation des ménages français, soit autant que les loisirs. Sur les 8.4% « d'effort énergétique », 4,8 % sont dédiés à la résidence et 3,6 % au transport. En 2006, chaque ménage débourse ainsi en moyenne 2 300 € par an pour payer l'énergie de son logement et le carburant pour se déplacer.

Depuis 20 ans, cette part budgétaire est restée relativement stable, après un pic en 1985 dû au second choc pétrolier. Cette stabilité est le résultat d'évolutions structurelles contradictoires. Globalement, l'amélioration des performances énergétiques des logements et des véhicules, conjuguée au développement de modes de chauffage moins coûteux, semblent avoir compensé l'étalement urbain et l'augmentation de la surface moyenne des logements. Toutefois, les inégalités d'effort énergétique se sont accrues depuis 25 ans entre ménages modestes et ménages riches, entre ville et campagne, entre types d'habitat et entre ménages âgés et ménages jeunes.

La production locale d'énergie renouvelable est plutôt en stagnation depuis 2005 malgré les fluctuations du marché des produits pétroliers. Elle repose essentiellement sur le bois énergie avec une production estimée à plus de 30 000 MWh en 2015.

Les autres énergies restent modestes. Cependant, certaines sont en forte croissance : le photovoltaïque est passé d'une production de 150MWh en 2010 à 880MWh en 2015.

Au niveau du solaire thermique, les surfaces installées ont augmenté de 50% entre 2010 et 2015, la production en 2015 est de 570MWh.

A noter, le potentiel solaire est encore important avec un nombre important de toitures de bâtiments agricoles ou industriels pouvant recevoir ces installations.

La dominance rurale de ce territoire offre un fort potentiel dans la filière méthanisation (potentiel estimé à 26 000MWh pour une production nulle en 2015).

L'hydroélectricité est stable depuis 2010 car il n'y a pas eu d'installations (autour de 160MWh). De plus, le potentiel est faible puisque le territoire ne dispose pas forcément de sites adaptés à de futurs projets.

L'éolien a également stagné dans ce même laps de temps avec la présence de 2 mats de petite taille. Toutefois, le schéma éolien du département de la Loire, élaboré en novembre 2010 a identifié 2 zones potentielles pour l'implantation d'éoliennes. La première est située sur Machézal et l'autre sur Cordelle/Saint-Cyr-de-Favières. Une étude des possibilités de développement éolien a par ailleurs été réalisée sur ces 2 sites par la société VSB énergies nouvelles afin de mieux cerner le potentiel et les contraintes.

Aujourd'hui, seul le site de Machézal a donné lieu à une étude plus poussée d'implantation de mâts. Le projet dénommé « Projet éolien des Monts d'Eole » est composé de 7 éoliennes disposé sur 2 sites sur les communes de Machézal, Saint-Cyr-de-Valorges et de Joux.

Sur le territoire de la CoPLER, il existe 3 réseaux de chaleur existants organisés autour de chaufferies bois déchiqueté (plaquettes). En 2015, ces chaufferies ont produit 3000MWh de chaleur, dont 97% provient de bois énergie.

- Neulise avec une puissance de 450 KW et qui évite l'émission de 447 tonnes de CO<sup>2</sup> chaque année. Le réseau de chaleur souterrain sur-isolé mesure 830 mètres de long et conduit de l'eau à 80°C vers une maison de retraite, la mairie, l'école publique, le restaurant scolaire, la crèche, la bibliothèque municipale, la médiathèque (Conseil départemental), 4 particuliers et à terme un ensemble de logements.
- Saint-Symphorien-de-Lay avec une puissance de 400 KW et qui évite l'émission de 202 tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année. Le réseau de chaleur, d'une longueur de 974 mètres alimente le restaurant scolaire, l'école primaire, l'école maternelle, le relais d'assistance maternel, la chapelle St Charles, la maison médicale, l'école, le prieuré Notre-Dame et l'EHPAD résidence du cloître.
- Saint-Cyr-de-Favières avec une puissance de 65KW et qui évite l'émission de 32 tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année. Le réseau de chaleur, d'une longueur de 60 mètres alimente plusieurs bâtiments municipaux et l'école.

### **Circuit-court :**

Le volume de circuit court diffère selon les produits et selon les secteurs du territoire de Roannais Agglomération et de la CCPU.

La majorité des productions maraichères est vendue en circuit court et représente le principal circuit de vente au sein de l'exploitation (+ de 75 % du chiffre d'affaires pour les deux tiers des exploitations).

Le faible nombre d'exploitations en maraichage permet à la quasi-totalité de ces exploitations de pouvoir écouler sa production par les circuits courts. Cela démontre qu'il y a un potentiel de développement de maraichage en circuit-court sur le territoire.

Le vin est le produit le plus vendu en circuit court sur le territoire : près de 50 % des exploitations ayant un atelier viticulture pratique la vente directe. Proportion importante du fait de l'absence de coopérative et d'une taille de production relativement faible pour la plupart ne permettant pas de s'ouvrir à de grands marchés.

Le miel est également une production écoulée en majorité par la vente en circuit court : 27% des exploitations ayant des ruches. Sur les 8 exploitations vendant en circuits courts, 6 commercialisent principalement voire uniquement par ce biais là (supérieur à 75% du chiffre d'affaires).

Les circuits courts sont moins développés pour les autres types de produits, le nombre d'exploitation en système de production animale étant important, les circuits courts constituent un marché de niche sur lequel seule une minorité de la production peut être écoulée comparée aux volumes produits. Les exploitations pratiquant une production laitière sont plus nombreuses à développer un circuit court (environ 13%) même si pour plus de la moitié ce débouché n'est pas le circuit de commercialisation principal.

Pour certains types de produits, comme les produits transformés, des freins à leur développement sont identifiés. En effet, notamment pour les productions de viande. La vente directe oblige à un conditionnement particulier (découpe, transformation) nécessitant un laboratoire à la ferme couteux. Le démarrage de cette activité de transformation/vente peut s'avérer difficile du fait de cet investissement initial trop important. Seules deux salles de découpe, transformation existe à proximité : à Charlieu et Amplepuis.

#### Orientation technico-économique des exploitations agricoles issue du PAT :

Si l'hétérogénéité pédoclimatique a permis le développement d'une diversité de productions (élevage viande et lait, viticulture, maraîchage, apiculture...), l'élevage charolais allaitant reste la production largement majoritaire. Avec près de 89% de la SAU consacré au fourrage, le Roannais a développé un véritable savoir-faire en matière de naissance. Les terres étant peu propices aux cultures céréalières, les éleveurs ont développé des relations commerciales privilégiées avec des territoires où la pratique de l'engraissement est plus favorable (historiquement avec l'Italie du Nord). Le Roannais présente ainsi une structuration forte autour de la filière viande avec de nombreux opérateurs économiques en lien avec cette filière : négociants, abattoirs, transformateurs, bouchers etc. (Cf Industrie agro- alimentaire du chapitre économie alimentaire).

Avec l'augmentation des charges de production et une exposition directe à la concurrence mondiale, la filière connaît une grave crise structurelle : recul des montants des aides publiques -7% entre 2004 et 2014, dégradation de la compétitivité française et notamment dans le domaine de la viande, augmentation du déficit commercial agricole de la viande avec une stagnation des exportations et une augmentation forte des importations entre 2000 et 2014. La difficulté à maîtriser les débouchés accentue la dépendance aux aides.

Une agriculture de proximité dynamique est en cours de structuration. La production fermière est très présente (nombreux points de ventes à la ferme et persistance des marchés de plein air) et connaît même un regain non négligeable grâce notamment aux nouveaux modes de commercialisation. On y trouve donc une grande variété de produits alimentaires issus de nombreuses productions : viticulture dans le secteur de la côte roannaise ; élevage hors sol porcs et volailles à Charlieu et Roanne ; vaches laitières à Belmont-de-la-Loire et dans le pays d'Urfé ; apiculture, horticulture et maraîchage à proximité des centres urbains et en zone de piedmont.

La filière maraîchère, bien que modeste, se développe notamment grâce aux initiatives et impulsion sur le territoire (lieux tests agricoles d'Étamine, ARDAB, Vivre Bio en Roannais ...).

## **Environnement :**

### *Roannais Agglomération et CCPU*

Les principales caractéristiques du profil environnemental du territoire peuvent se résumer de la manière suivante :

#### Biodiversité et fonctionnalités écologiques

Une diversité des habitats naturels soulignant l'intérêt écologique de certains secteurs :

Une couverture forestière importante (24 %) et aux multiples intérêts économiques, paysagers et écologiques. Une biodiversité plus riche dans les Bois Noirs.

Une vallée de la Loire avec des habitats naturels d'intérêt mais largement artificialisé avec des fonctionnalités écologiques et hydrauliques perturbées (aménagement des berges, gravières, obstacles à l'écoulement,...).

Une forte présence des milieux humides sur le territoire mais qui sont menacés par l'urbanisation et les pratiques agricoles. Les tourbières des Monts de la Madeleine et des Bois Noirs: des milieux rares mais fragiles.

La présence de landes et de pelouses sèches sur les Monts de la Madeleine, les Bois Noirs et les gorges de la Loire, mais des tendances à l'enfrichement.

Des espaces agro-pastoraux qui présentent une biodiversité intéressante (prairies, bocage, zones humides) mais qui sont menacés par l'évolution des pratiques agricoles et les emprises liées à l'étalement urbain. Une tendance à la fermeture des milieux les moins accessibles pouvant réduire l'intérêt écologique des milieux ouverts. La présence

d'un réseau bocager plus ou moins dense selon les secteurs (plus dense dans le secteur de la Pacaudière) et de qualité différente selon la taille des haies.

La présence de recensements soulignant l'intérêt écologique dans la vallée de la Loire (milieux alluviaux et gorges de la Loire), les monts de la Madeleine, les Bois Noirs et la forêt de Lespinasse.

Des enjeux de continuités écologiques entre les espaces forestiers des monts de la Madeleine et du massif du Beaujolais. Un rôle majeur des forêts de plaine de Lespinasse dans ces connexions est/ouest.

De fortes potentialités d'échanges écologiques en lien avec le vaste continuum de prairies qui permettent de relier l'ensemble des zones d'intérêt écologique.

Des enjeux de continuités écologiques dans la vallée de la Loire.

Une fragmentation plus ou moins forte générée par l'A 72 et la RN 7, mais aussi par l'urbanisation linéaire au pied des Monts de la Madeleine limitant les échanges écologiques entre mont et plaine roannaise, mais aussi le long de la RN 7 au nord et au sud de l'agglomération.

- Préservation des espaces naturels remarquables de la vallée de la Loire, des monts de la Madeleine et la forêt de Lespinasse.
- Réduction des emprises sur les espaces agro-naturels et préservation des éléments naturels assurant la diversité des habitats naturels : réseau de haies, zones humides, ...
- Préservation des corridors écologiques entre les monts de la Madeleine, la plaine roannaise et la vallée de la Loire.
- Structuration d'une trame verte et bleue dans l'agglomération roannaise en lien avec la Loire.

#### Ressource en eau

Une qualité des eaux de la Loire plutôt moyenne et une dichotomie dans la qualité des affluents de la Loire (bonne qualité des affluents en rive gauche et qualité médiocre des effluents en rive droite). Une dynamique morphologique de la Loire fortement perturbée par les ouvrages : incision du lit du fleuve et abaissement des lignes d'eau superficielles et du niveau de la nappe. Des pollutions ponctuelles d'origine domestique (dysfonctionnements de certains dispositifs d'assainissement), industrielle (rejets d'entreprises) et agricole (effluents d'élevage), pouvant être accentuées par des étiages sévères. Les ressources en eau potable sont diversifiées et suffisantes (eaux superficielles, nappes alluviales, sources granitiques), mais ponctuellement vulnérables : un risque de pollution pour les eaux superficielles, des problèmes de turbidité et de bactériologie pour les sources, les risques liés à la vidange des retenues, l'abaissement du lit de la nappe. Des secteurs déficitaires (SI de la Teyssonne, de l'Isable, de Saint André d'Apchon-Arcon, de la Bombarde et d'Ambierle), mais des interconnexions existantes avec Roannaise de l'Eau pour sécuriser l'approvisionnement sauf sur le secteur de la Bombarde. Une majorité des communes raccordées est à un dispositif de traitement des eaux usées et présente des capacités de traitement globalement suffisantes. Des dispositifs d'assainissement qui présentent des fonctionnements corrects malgré quelques problèmes de surcharges ou de traitements insuffisants.

- Protection des cours d'eau et des points de prélèvements de la ressource pour l'alimentation en eau potable.
- Amélioration des dispositifs d'assainissement des eaux usées.
- Optimisation de la gestion de la ressource en eau potable et recherche d'une adéquation entre la disponibilité de la ressource et le développement.

#### Gestion des ressources : sol, climat, air, énergie

SOL : Des pressions sur les espaces agricoles dans la plaine roannaise mais également sur les premiers contreforts des monts du Beaujolais.

Un territoire qui présente des secteurs stratégiques pour l'extraction des matériaux. AIR : Des pollutions relativement limitées, mais concentrées aux abords des principaux axes routiers. Des problématiques d'ozone sur les zones rurales. Des émissions de gaz à effet de serre plus importantes pour les communes éloignées de Roanne (liées au transport, mais également à l'agriculture)

ENERGIE : Des consommations énergétiques accentuées par la typologie du parc de logements (individuel et relativement ancien) et l'absence d'offre alternative à la voiture individuelle. Une double précarité énergétique pour les communes rurales éloignées.

Une production d'énergie renouvelable basée sur l'hydroélectricité et le bois énergie. Un taux de couverture des besoins par la production locale de 16%, mais des potentialités de développement des énergies renouvelables (projets éoliens notamment).

CLIMAT : Une forte vulnérabilité du territoire au changement climatique vis-à-vis des risques liés au retrait/gonflement des argiles, à l'agriculture, à la ressource en eau, aux inondations,...

- Gestion rationnelle de l'utilisation de l'espace.
- Organisation territoriale permettant de limiter les trajets en voiture en nombre et en distance.
- Amélioration des performances énergétiques du parc de logements
- Développement cohérent et harmonieux des dispositifs de production d'énergie renouvelable.

#### Risques, nuisances et cadre de vie

Un territoire concerné par des risques liés aux inondations (4 PPRI + un projet), au retrait/gonflement des argiles dans la plaine roannaise, à la rupture de barrage, au transport de matières dangereuses (notamment sur le Coteau et Roanne), au risque minier (sur 15 communes). La présence de 13 sites pollués, dont 9 sur Roanne. Des nuisances acoustiques réduites à certains axes routiers dans les traversées urbaines de Roanne, Le Coteau, Riorges, Mably, Renaison et Pouilly-les-Nonains. Des déchets ménagers triés au centre de Mably, mais envoyés dans l'Allier pour être traités.

- Prise en compte des risques et nuisances dans le développement futur du territoire.
- Réduction de l'exposition des populations aux différents risques, notamment au droit de l'agglomération, qui les cumule.

Pour la *COPLER*

#### Biodiversité : une nature omniprésente

La Communauté de communes se caractérise par des espaces agricoles et naturels très importants puisqu'ils couvrent 96% du territoire. Bien évidemment, les terres agricoles constituées de terrains cultivées et surtout de prairies sont dominantes avec 83%. La part des espaces boisés et naturels est beaucoup plus restreinte avec seulement 13% de l'espace. Ils ne forment pas de grands ensembles cohérents mais sont plutôt disséminés et concernent des espaces plutôt pentus et mal exposés.

Cette nature omniprésente est garante d'une qualité de cadre de vie mais également d'une biodiversité remarquable. La préservation de ces espaces, de leur état et de leur fonctionnalité écologique est donc primordiale pour garantir la richesse et l'attractivité du territoire.

#### Une nature remarquable essentiellement située le long du fleuve Loire

Le territoire de la communauté de communes n'est pas écologiquement uniforme du fait de la diversité de ses paysages et de ses pratiques agricoles. Il se caractérise ainsi par de vastes espaces de nature dite « ordinaire » et par un certain nombre d'espaces naturels remarquables qui couvrent environ 14% du territoire intercommunal.

Parmi ceux-ci, on peut citer :

Le site Natura 2000 à Chiroptère de Saint-Just-la Pendue. D'une superficie de 315 ha, le site se caractérise par un relief collinaire, essentiellement occupé par un bocage mêlant prairies, cultures et haies avec des milieux boisés de feuillus et de résineux en altitude, milieux favorables aux chiroptères. Son intérêt réside dans la présence de trois tunnels ferroviaires désaffectés (Sainte-Colombe-sur-Gand, Néronde et Viricelles) qui constituent des lieux d'hivernage intéressants pour plusieurs espèces de chauves souris, toutes protégées au niveau national et d'intérêt communautaire pour certaines. Le DOCOB a été validé en décembre 2011.

L'Espace Naturel Sensible du massif forestier de l'Aubépin entre Fourneaux et Chirassimont.

L'Espace Naturel Sensible du massif forestier des crêts à Neaux

La ZNIEFF de type 1 du bois du Château, du ruisseau de la goutte Ivra et des pelouses sèches de Naconne entre Pradines et Régnay

La ZNIEFF de type 1 du ruisseau du Rançonnet et ses affluents sur Machézal

Les 2 ZNIEFF de type 2 des Hauts bassins versants de la Turdine et du Rançonnet sur Machézal

Toutefois, le spot de biodiversité le plus spectaculaire se situe le long du fleuve Loire avec l'entité biogéographique des gorges de la Loire aval.

#### Périmètres de protection et inventaires présents dans les Gorges de la Loire aval :

- Zone de Protection Spéciale (ZPS) des Gorges de la Loire aval, d'une superficie totale de 4 564 ha, présente une diversité de milieux abritant une faune et une flore d'influence méditerranéenne. Elle présente également des étendues de landes. La mise en eau du barrage de Villerest a limité la diversité faunistique des gorges. Le document d'objectif (DOCOB) a été validé en mars 2012. Cette zone concerne les communes de Cordelle et Saint-Priest-la-Roche.
- le Site d'importance Communautaire (SIC) des milieux aquatiques et alluviaux de la Loire, il concerne le DPF (Domaine Public Fluvial) de la Loire. En soit il est relativement restreint puisqu'il concerne seulement le lit mineur du fleuve sur les communes de Cordelle et Saint Priest-la-Roche. Son DOCOB a été validé en mai 2010.
- 3 Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 qui se situent toutes sur la commune de Cordelle :
  - Le ruisseau et versants du ruisseau de la Goutte Fronde
  - Les landes de Joeuvre
  - Le fourré du Verdier
- une ZNIEFF de type 2, inventaire rénové, appelée « Gorges de la Loire entre la plaine du Forez et le barrage de Villerest».
- 4 Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département de la Loire dans le cadre de sa compétence en matière de milieux naturels. Tous sont situés sur la commune de Cordelle :
  - La Goutte Fronde
  - Le Bois de la Sablonnière
  - Les Rochers de Condailly
  - Le site des Rivières

- 1 Zone Importante pour la conservation des Oiseaux (ZICO) de la plaine du Forez qui concerne les communes de Cordelle et Saint-Priest-la-Roche.

De nombreux secteurs de la communauté de communes sont très intéressants pour la faune et la flore sauvages. Il est donc difficile de mettre en avant certains secteurs, surtout à cette échelle. Une des limites de cette synthèse est la répartition pas forcément homogène des données. De plus, l'absence de données n'indique pas l'absence d'espèces patrimoniales. Il sera donc impératif de vérifier la présence de ces dernières pour les projets lorsqu'ils nécessitent la destruction de milieux naturels remarquables tels que les prairies naturelles, les zones humides, mares, étangs et les boisements.

### L'eau, une ressource stratégique pour la COPLER

Le territoire de la CoPLER est concerné par le SDAGE Loire Bretagne et par le SAGE Loire en Rhône-Alpes.

#### Le SDAGE Loire Bretagne 2015 - 2021

Le territoire de la CoPLER est entièrement couvert par le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne le 4 novembre et publié par arrêté préfectoral du 18 novembre 2015.

Le SDAGE 2016-2021 s'inscrit dans la continuité du SDAGE 2010-2015 pour permettre aux acteurs du bassin Loire-Bretagne de poursuivre les efforts et les actions entreprises afin d'atteindre l'objectif de 61 % des eaux en bon état d'ici 2021.

### Alimentation en eau potable

A l'échelle du territoire de la Communauté de communes, la demande en eau est nettement inférieure à la moyenne française avec une consommation moyenne d'environ 100 litres. Cette différence s'explique par la prédominance de zones rurales moins consommatrices en eau.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2021, le territoire de la CoPLER compte 1 syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable : le Syndicat de la Roannaise de l'eau. Ce syndicat est le fruit de la fusion au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 du :

- SIE du Gantet qui alimente 3 communes du territoire, à savoir Saint-Just-la-Pendue, Neulise, Croizet-sur-Gand ;
- Le SIE Rhône Loire Nord qui alimente les 13 autres communes.

Concernant le réseau de l'ex SIE du Gantet, sa ressource vient du barrage d'Echancieux d'un volume de 80 000 m<sup>3</sup> et situé sur la commune de Violy. C'est un captage prioritaire Grenelle au titre des pesticides pour lequel l'aire d'alimentation du captage couvre 515 ha. Son diagnostic des pressions et son plan d'actions ont été réalisés. La capacité nominale de sa station de traitement est de 680 m<sup>3</sup>/j (Q réel utilisation) et de 1 080 m<sup>3</sup>/j (Q max). On note des problèmes de qualité de l'eau brute (matières organiques), malgré des travaux de réhabilitation des digues et de curage de la retenue réalisés en Décembre 2008. Problème également de quantité en situation d'étiage et de qualité lors de fortes températures. En situation d'étiage, quand le niveau de la retenue baisse, les interconnexions sont utilisées pour ne pas vider trop vite le barrage. Pendant l'été 2003, la production est tombée à 320 m<sup>3</sup>/jour.

Concernant le réseau de l'ex SIE Rhône-Loire-Nord, sa ressource provient du captage de Commelle-Vernay à partir de la nappe alluviale du fleuve Loire. Ce captage est constitué de 24 puits et forages et possède une DUP de protection de son aire d'alimentation depuis 2009. La nouvelle station de traitement mise en service en 2009 a une capacité de 18 000 m<sup>3</sup>/j. Il faut noter que sa zone de captage est inondable lors des crues importantes de la Loire. Ces crues et les vidanges du barrage de Villerest entraînent une dégradation de la qualité. Le syndicat procède actuellement à des travaux de réhabilitation des ouvrages de captage pour garantir la capacité de production de 18 000 m<sup>3</sup>/jour du champ captant. Selon le Département de la Loire, ces travaux ont commencé à porter leurs fruits. La production à l'étiage à 12 000 m<sup>3</sup>/j sera vraisemblablement à revoir à la hausse à l'avenir.

## La qualité de l'eau distribuée

D'une façon générale, la caractéristique eau agressive concerne l'ensemble des captages du territoire. En revanche, la qualité de l'eau distribuée par le Syndicat de la Roannaise de l'eau est globalement bonne à l'exception de problèmes listés ci-dessus dans les caractéristiques des ressources que le syndicat s'emploie à corriger.

## A. Cohésion sociale et Territoriale :

### Démographie

	Périmètre CRTE (addition ou moyenne)	RA	COPLER	CCPU
<i>Population en 2017</i>	119 565	100 486	13 867	5 212
<i>Densité de la population (nombre d'habitants au km<sup>2</sup>) en 2017</i>	73,77	145,80	55,10	20,40
<i>Superficie en 2017, en km<sup>2</sup></i>	1 197	689,30	251,60	256,10
<i>Variation de la population : taux annuel moyen entre 2012 et 2017, en %</i>	0,17	0,00	0,30	0,20
<i>Nombre de ménages en 2017</i>	55 151	47 279	5 521	2 351
<i>Naissances domiciliées en 2019</i>	1 146	984	140	22
<i>Décès domiciliés en 2019</i>	239	1 130	158	81

Les 3 EPCI présentent des caractéristiques de population plutôt hétérogènes qui se traduisent par une taille de population et une densité plus ou moins importante selon les territoires.

### Niveau de ressources de la population

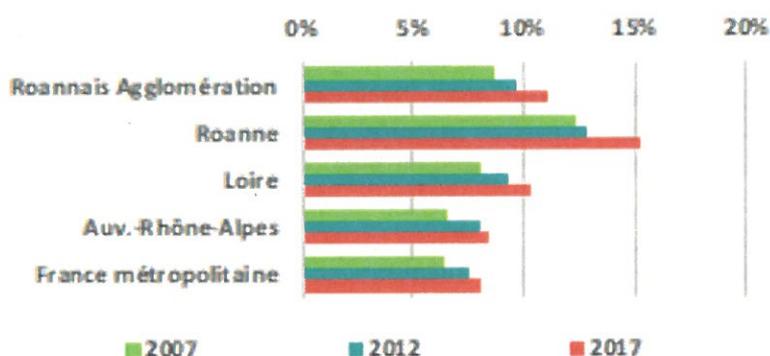
	Périmètre CRTE (addition ou moyenne)	RA	COPLER	CCPU
<i>Nombre de ménages fiscaux en 2018</i>	53 717	46 067	5 411	2 239
<i>Part des ménages fiscaux imposés en 2018, en %</i>	41,07	44,20	43,10	35,90
<i>Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018, en euros</i>	20 293	20 570	20 870	19 440
<i>Taux de pauvreté en 2018, en %</i>	12,87	14,70	10,20	13,70

La médiane du revenu disponible est très similaire pour les 3 EPCI et légèrement inférieure au niveau régional (21 840€). La part des foyers fiscaux imposés est également inférieure : 35,7% sur le Pays d'Urfé, 43,1% pour la COPLER, 44,20% pour Roannais Agglomération contre 52,5% sur la Région.

La population locale a donc des revenus plus faibles qu'au niveau régional, mais les inégalités sont également moins marquées : la moyenne des revenus des foyers les plus riches est 2,6 à 2,8 fois supérieure à celle des foyers les plus modestes. Au niveau national elle est 3,4 fois plus élevée.

# Habitat

	Périmètre CRTE (addition ou moyenne)	RA	COPLER	CCPU
<b>Nombre total de logements en 2017</b>	65 315	55 201	6 754	3 360
<b>Part des résidences principales en 2017, en %</b>	79	87	82	70
<b>Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2017, en %</b>	8,87	3,20	6,20	17,20
<b>Part des logements vacants en 2017, en %</b>	12	11	12	13
<b>Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2017, en %</b>	71	60	74	78



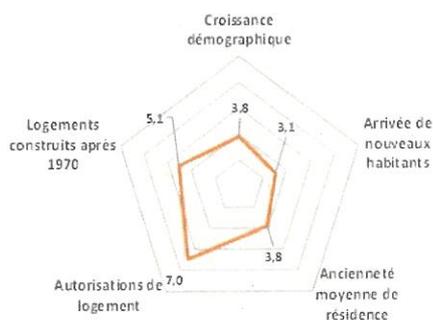
Source : Insee 2017

Le taux de vacance des logements sur le territoire est légèrement supérieur à celui du Département mais s'intègre dans une tendance nationale d'augmentation. Pour Roannais Agglomération, le taux est influencé par les données de la ville de Roanne.

Pour Roannais Agglomération :



## Synthèse comparative - Dynamiques de mon territoire



Plus l'indice se rapproche de 10, plus la collectivité se situe dans la moyenne supérieure en comparaison aux collectivités de même strate.

**Clé de lecture du graphique :**  
Avec un indice de 3,8 pour 200035731, on compte 62% des EPCI de la même strate dont le taux d'évolution de la population entre 2007 et 2017 est plus élevé.

**Les 5 indicateurs du graphique :**

- Taux d'évolution de la population entre 2012 et 2017
- Solde migratoire annuel moyen
- Durée moyenne de résidence dans le logement des ménages
- Nombre d'autorisations moyennes de logement entre 2016 et 2018
- Part des logements construits après 1970

Pour RA, de 2016 à 2018 :

- 776 logements neufs ont fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme et 642 autorisations ont porté sur des logements existants (rénovations notamment);
- 77% des autorisations portent sur le cœur d'Agglomération, ce qui est conforme aux orientations du PLH qui visent à limiter l'étalement urbain et à restaurer l'attractivité des communes centres.

La part du logement neuf tend à reculer sur le volume total des autorisations, ce qui indique que le territoire s'inscrit progressivement dans une logique de renouvellement sur l'existant, ce qui est conforme aux orientations du SCOT.

Le point sur les aides financées par Roannais Agglomération : Plus de 6000 contacts pris auprès de la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement ;

- Des aides en direction des propriétaires occupants qui ont largement trouvé leur public :  
558 rénovations énergétiques financées  
555 tonnes d'émissions de CO2 évitées (hors parc social)  
4,4 millions de kwh économisés (hors parc social) ;  
277 logements adaptés au vieillissement ;  
575 logements sociaux réhabilités.

La CCPU est un territoire rural caractérisé par un parc de logement diffus dans des hameaux qui parfois n'en dépassent pas la taille d'une maison isolée. La grande majorité du parc de logement (90%) est constitué de maisons individuelles d'une taille importante (53 % des maisons comptent 5 pièces ou plus contre 35% à l'échelle de la région).

- Le parc de logements est ancien (63% des logements ont plus de 50 ans).
- 816 personnes vivent seules, soit 33% de l'ensemble des ménages, ce qui illustre les problèmes rencontrés en matière d'isolement géographique et de mobilité.
- On observe également une surreprésentation des résidences secondaires (plus de 20% du parc).
- Le taux de vacance des logements (13%) est supérieur à la moyenne départementale (10%) : 432 logements sont inoccupés (contre 323 en 2007). La réhabilitation de logements vacants semble davantage s'opérer au bénéfice des résidences secondaires que des résidences principales.

Une part de la vacance sur ce territoire est la conséquence d'une volonté de non-location par des propriétaires le plus souvent âgés ou dans le cas de successions complexes. Elle touche également des immeubles et des logements souvent en centre bourg. Ils sont généralement inconfortables, avec une distribution obsolète, sans dépendance ou possibilité de stationnement de véhicule. Ces immeubles se dégradent peu à peu et dévalorisent le bourg où ils sont situés. Cela reflète aussi les difficultés de location des logements lorsque ceux-ci ne correspondent pas aux produits que recherchent les locataires. Dans un secteur où les possibilités de constructions neuves restent restreintes, la remise sur le marché de logements vacants est un élément essentiel de redynamisation démographique.

- Un parc de logements potentiellement indignes encore important

Sur certaines communes, il demeure un nombre non négligeable de logements dépourvus des "premiers" éléments de confort (WC, la salle de bains, chauffage central). Il semble évident qu'il y a un fort potentiel de mise aux normes des logements et notamment des logements personnels occupés par des personnes âgées.

- Un parc locatif sous représenté et inégalement réparti : Les propriétaires occupants sont très majoritaires sur le territoire (78% sur la CCPU). Le parc locatif reste relativement faible de façon générale et il est de plus concentré sur certaines communes : Saint-Just-en-Chevalet, Les Salles, Crémeaux, et Chérier. Ce parc est majoritairement privé (60%). Il paraît essentiel de le consolider pour le maintien d'une population jeune et l'accueil d'une population nouvelle.

- Des bailleurs sociaux présents mais inégalement répartis sur le territoire : l'offre de logements sociaux est relativement faible. Des opérations récentes, notamment à Saint-Just-en-Chevalet, ont permis de créer une offre de logements sociaux individuels et de réhabiliter plusieurs bâtiments collectifs anciens. Néanmoins, les communes sont confrontées à des difficultés importantes pour mobiliser les bailleurs sociaux et réaliser des opérations en milieu rural.

Le marché immobilier s'oriente presque exclusivement sur la vente de terrain à bâtir et l'accession dans l'ancien. Les prix du marché restent accessibles.

Le logement est une thématique centrale pour ce territoire où la croissance démographique passe par l'accueil d'une population nouvelle, cependant le manque de documents d'urbanisme et l'absence de programme local de l'habitat constituent des freins au développement cohérent de l'habitat sur ces territoires.

## Le développement des centralités comme priorité

Les 3 EPCI ont en commun l'aménagement prioritaire de leurs centralités dans leur bassin de vie.

En effet, cette priorité s'illustre à travers l'engagement dans des dispositifs nationaux comme par exemple Action Cœur de Ville pour la ville de Roanne ou encore le programme Petite Ville de Demain pour 4 communes de la COPLER.

### Action Cœur de Ville à Roanne :

La Ville de Roanne et son agglomération, tout en périphérie éloignées des grandes métropoles régionales, jouent un rôle de polarité territoriale au Nord de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Loire constituant un véritable bassin d'emplois et une centralité en termes de commerces, d'équipements et de services. Les commerces du Roannais rayonnent sur une zone de chalandise de près de 180 000 habitants comprenant le Roannais ainsi que des secteurs sud Saône et Loire (Marcigny, Chauffailles...) et du Rhône. La commune de Roanne, se situe au centre-est du territoire de Roannais Agglomération et constitue la polarité de l'agglomération. Le centre-ville de Roanne est un véritable poumon économique, culturel et social dont le rayonnement à l'échelle régionale bénéficie à tout l'arrondissement. La ville de Roanne poursuit un objectif de ville-centre et de centre-ville forts et attractifs.

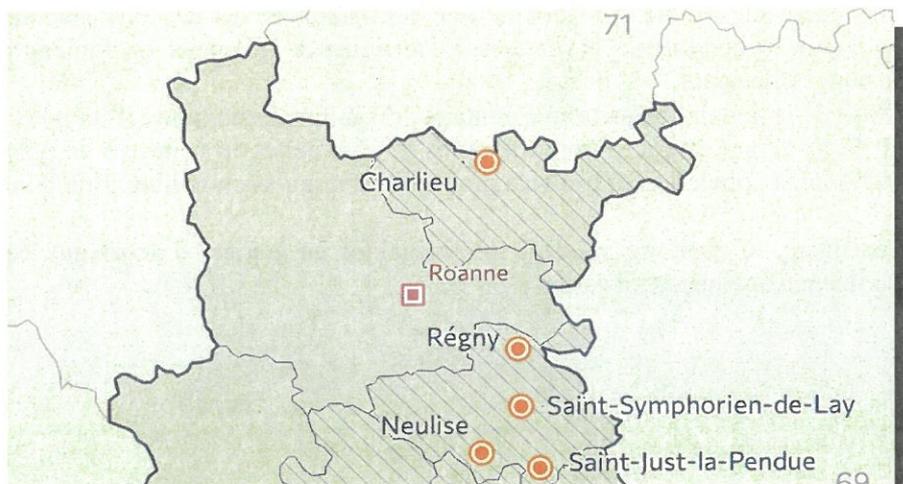
Dans ce contexte, le centre-ville et les faubourgs qui le bordent (Mulsant et Clermont), connaissent une fragilité renforcée. Alors que la ville perd 4% d'habitants en 5 ans (2012-2017), le centre-ville en perd 8,1 % avec une rotation importante dans le parc (47,1% des ménages résident depuis moins de 5 ans dans leur logement de centre-ville). En matière de commerce, le centre-ville doit être renforcé. A proximité immédiate de ce centre on retrouve différentes typologies de quartiers.

L'hyper centre de Roanne possède de nombreux atouts, dont la qualité de certains de ses espaces publics. En effet, les rues Maréchal Foch, Charles de Gaulle, Alsace-Lorraine et la place du marché ont été requalifiées pour être adaptées aux circulations douces et piétonnes. Le projet Foch/Sully symbolise la mutation du centre-ville vers un espace urbain moderne adapté aux habitants et aux modes de vie du 21<sup>e</sup> siècle. Un enjeu de l'Action Cœur de ville est de poursuivre cette politique d'aménagement. Le but est de créer un véritable maillage d'espaces publics apaisés qui permettent de traverser d'est en ouest et du nord au sud l'ensemble du cœur de ville. Pour cela on peut s'appuyer à la fois sur les rues denses et constituées (les liens), ainsi que sur la mise en place d'aménagement d'entrées de ville (les lieux). On peut noter également une part importante de services médicaux en centre-ville avec notamment la présence du centre hospitalier (2 300 professionnels, dont plus de 200 médecins + ?) ainsi qu'une présence forte d'équipement publics (théâtre, musée, tribunal, Mairie...).

### Petites Ville de Demain sur le territoire COPLER :

L'illustration ci-après indique les villes retenues dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain dans le nord Loire.

Les quatre villes retenues sur le territoire de la COPLER sont :



- Régny
- Neulise
- Saint Symphorien de Lay
- Saint Just la Pendue

Ce projet politique est fondé sur une stratégie de développement durable à moyen terme, qui vise de nombreux objectifs.

En effet, la consolidation de l'organisation territoriale des 16 communes autour des 4 bourgs-centres (St Symphorien de Lay, St Just la Pendue, Régny, Neulise) est le premier objectif.

La réduction de la consommation d'espace agricole en est un second. Ceci grâce à la densification des bourgs, à la limitation des constructions dans le tissu aggloméré existant et au traitement des friches et des logements vacants. Pour information : le PLUi arrêté réduit de 360 hectares les surfaces constructibles par rapport aux documents d'urbanisme existants et prévoit le traitement de 170 logements vacants, 107 doivent être traités dans les 4 bourgs-centres (63%) candidats au programme.

Le développement des mobilités actives et la réduction des trajets « solos » sont le troisième. Grâce à plus de 40 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), chaque commune dispose d'un projet urbain qui identifie tous les axes de cheminements à réaliser pour que les déplacements piétons et vélos puissent se faire.

Autant le PLUi gère efficacement la planification et le droit des sols, autant il est insuffisant pour aller jusqu'au bout des objectifs de revitalisation des 4 bourgs-centres, de requalification des friches industrielles et de nouvelle mobilité.

C'est pourquoi la CoPLER a proposé la candidature groupée de ses 4 bourgs centre (St Symphorien de Lay, St Just la Pendue, Régny, Neulise) au programme « Petite Ville de demain » afin de disposer des moyens financiers, techniques, méthodologiques et humains pour réaliser les objectifs qu'elle se fixe pour le développement de son territoire.

La CoPLER prend toute sa part pour piloter, animer et assurer la cohérence, dans la limite de ses moyens et de ses compétences, de la mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain » sur son territoire. Elle participe également à la mise en œuvre du volet culturel du projet, au volet mobilité dans le cadre de la nouvelle compétence Mobilité de la Loi LOM (transférée à la Région) et à la mise en œuvre du volet économique et entrepreneurial.

En outre, le programme « Petite Ville de Demain » préfigure des nouveaux modes de coopérations entre les 4 pôles en renforçant leurs complémentarités et leur fonctionnement par binômes : Saint-Symphorien-de-Lay/ Régny et Neulise / Saint-Just-la-Pendue.

## **Accès aux services à la population**

Une étude de l'INSEE a montré que les habitants de la Loire bénéficient globalement d'un accès aisé aux équipements, commerces et services. Le territoire de Roannais Agglomération et de la CCPU présentent globalement de bons indicateurs :

- 95% de la population se trouve à moins de 7 minutes en voiture d'un pôle de proximité.
- 91% de la population se trouve à moins de 15 minutes en voiture d'un pôle intermédiaire.
- 95% de la population se trouve à moins de 30 minutes en voiture d'un pôle supérieur.

Cependant, le territoire présente des inégalités en matière d'accès aux équipements, puisqu'il est lui-même sous l'influence de plusieurs bassins :

- le bassin de Roanne, qui déborde les limites du Scot (carte suivante), jouit d'une offre d'équipements abondante, variée et proche des habitants en raison de la forte densité de population,
- au sud, le bassin de Noirétable, qui déborde largement sur le Pays d'Urfé, se caractérise par une faiblesse des équipements, en particulier des gammes intermédiaires et supérieures,
- au nord-ouest, le bassin de Lapalisse, dont Saint-Martin d'Estréaux est sous influence, présente les mêmes caractéristiques que celui de Noirétable,
- au nord-est, le bassin de Marcigny, qui concerne les communes de Sail-les-Bains, Urbise et La Pacaudière, bénéficie quant à lui d'équipements nombreux mais plus ou moins accessibles
- au sud-est, le bassin de Thizy, qui inclut les communes de Coutouvre, Montagny et Combre, présente les mêmes caractéristiques que celui de Marcigny.

Pour Roannais Agglomération :



5,5

Le nombre de professionnels de santé pour 1 000 habitants, contre 6,0 en moyenne en France métropolitaine.



6,1

Le nombre de commerces de proximité pour 1 000 habitants, contre 5,7 pour la Loire.



2,8

Le nombre d'associations pour 100 habitants, contre 2,4 en moyenne pour la France métropolitaine.



0,9

Le nombre d'actifs occupés pour 1 emploi sur le territoire, contre 1,0 pour la Loire.



12,6

Le nombre d'entreprises pour 100 habitants, contre 11,8 pour la Loire.

#### Synthèse comparative – Vie locale de mon territoire



Plus l'indice se rapproche de 10, plus la collectivité se situe dans la moyenne supérieure en comparaison aux collectivités de même strate.

Clé de lecture du graphique :

Avec un indice de 5,1 pour 200035731, on compte 51% des EPCI de la même strate dont le nombre d'associations pour 100 habitants est moins élevé.

Les 5 indicateurs du graphique :

1. Professionnels de santé pour 1 000 habitants
2. Etablissements enregistrés au répertoire SIRENE pour 100 habitants
3. Commerces pour 1 000 habitants
4. Associations pour 100 habitants
5. Nombre d'actifs occupés pour 1 emploi présent sur le territoire

## C/ Développement Economique

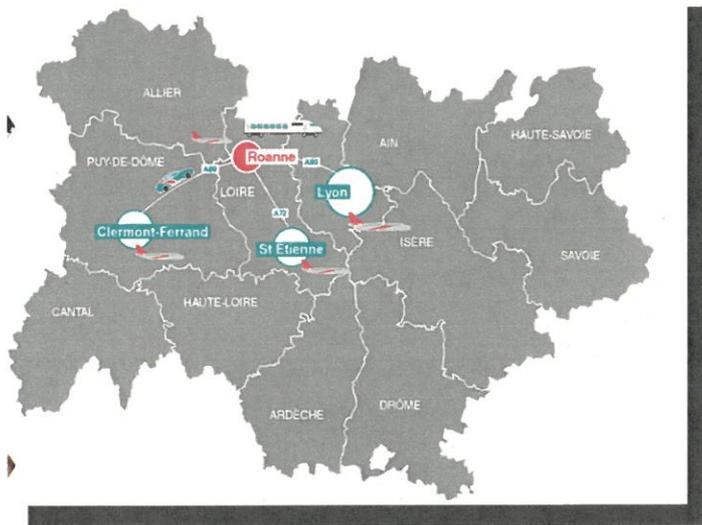
Caractéristiques de l'Economie

	Périmètre CRTE (addition ou moyenne)	RA	COPLER	CCPU
<b>Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2017</b>	46 069,00	40 848,00	3 584,00	1 637,00
<b>dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2017, en %</b>	78,27	87,40	76,10	71,30
<b>Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2012 et 2017, en %</b>	0,00	-0,5	0,00	-0,6
<b>Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2017</b>	75,73	73,40	77,60	76,20
<b>Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2017</b>	10,57	14,00	9,30	8,40
<b>Nombre d'établissements actifs fin 2018</b>	3 694,00	3 169,00	349,00	176,00
<b>Part de l'agriculture, en %</b>	4,97	1,80	5,70	7,40
<b>Part de l'industrie, en %</b>	14,77	10,00	15,50	18,80
<b>Part de la construction, en %</b>	11,27	9,00	14,60	10,20

<i>Part du commerce, transports et services divers, en %</i>	49,07	64,40	43,00	39,80
<i>dont commerce et réparation automobile, en %</i>	17,57	24,70	13,20	14,80
<i>Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %</i>	19,97	14,80	21,20	23,90
<i>Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %</i>	72,83	71,30	74,50	72,70
<i>Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %</i>	20,10	21,20	19,80	19,30

La répartition des catégories d'emplois par territoire s'explique assez facilement par la part Urbain/Rural de chaque EPCI.

Concernant cette partie, nous utilisons les informations issues du Contrat Territoire d'Industrie qui mentionne parfaitement les enjeux économiques du territoire.



Le territoire occupe une situation géographique centrale à l'échelle de la France. L'achèvement de l'A89 Bordeaux-Lyon, avec en 2013 la mise en service de la section Balbigny / La Tour de Salvagny, et plus récemment (en 2018) de la continuité autoroutière totale entre Roanne et Lyon, consolidant ainsi le positionnement du territoire au sein de l'espace métropolitain lyonnais et plus largement au cœur des 3 métropoles régionales.

Les atouts stratégiques du territoire :

- Une proximité de Lyon, St Etienne, Clermont Ferrand
- une nouvelle accessibilité, avec l'axe autoroutier comme colonne vertébrale du territoire
- des partenariats économiques et une culture historique du travail en réseau
- un appareil productif solide
- des filières d'excellence communes : textile, mécanique/métallurgie/équipements,
- des réseaux économiques structurés
- des centres de formations adaptés
- la qualité des produits locaux
- un art de vivre
- des espaces à vivre

Une identité industrielle forte reposant sur des filières historiques et des atouts économiques certains :

Fort d'une histoire industrielle et économique riche, le territoire a développé un modèle industriel fondé sur l'activité de filières de référence soutenues par la présence d'entreprises leaders sur leurs marchés et d'un réseau de sous-traitants spécialisés. Cet écosystème encourage et exploite les divers atouts du Territoire : des infrastructures

industrielles de haut niveau, un pôle de formation supérieure et de recherche reconnu, une main d'œuvre qualifiée, etc. Ce cercle vertueux constitué d'un environnement économique favorable et d'acteurs industriels importants a ainsi permis de construire et maintenir l'identité et la compétitivité industrielle du Territoire.

Le poids de l'industrie dans l'emploi local du bassin est surreprésenté par rapport aux autres territoires de la région Auvergne Rhône-Alpes, 1ère région industrielle de France en termes d'emplois dans les grands domaines industriels : la mécanique, le textile, et les industries agroalimentaires. Ces caractéristiques ont valu à RA et la CoPLER d'être classées « Territoire d'industrie » depuis 2020 dans le grand ensemble « Roanne Tarare ».

En effet, sur 19 000 entreprises recensées, le territoire compte 7% d'entreprises industrielles, représentant plus de 27% des emplois (18 500 emplois).

Les principales filières du territoire sont la métallurgie-mécanique, le textile –habillement –cuir, l'industrie agroalimentaire, la chimie du caoutchouc et du plastique ainsi que l'agro-chimie, la santé et pharmacie.

Anticiper les mutations et les défis à venir :

Si le modèle industriel territorial montrait depuis des décennies des signes de fléchissement, amplifiés par les fragilités structurelles du bassin industriel, les données statistiques prouvent que depuis 2008 le tissu productif du territoire a bien mieux résisté aux difficultés économiques que d'autres territoires similaires avec les mêmes caractéristiques structurelles.

Il n'en est pas moins fragile. En effet, le dynamisme économique du territoire repose principalement sur l'activité de grandes entreprises dont une partie possède leur siège social et centre de décision hors de la région. Le tissu de PME / TPE sous-traitants, actuellement peu structuré est donc directement dépendant de ses donneurs d'ordre. Bien que la présence de grands comptes soit intrinsèquement un avantage comparatif pour le développement économique local, cette dépendance constitue également un élément de vulnérabilité économique et social non négligeable.

### Tourisme

Dans le but de structurer, organiser et promouvoir collectivement l'offre touristique de leurs territoires respectifs de façon optimale, la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable et la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération ont élaboré un projet commun de restructuration touristique.

Les quatre EPCI prévoient de transférer leur compétence en matière de promotion touristique à un office de tourisme intercommunautaire, sous statut associatif, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Dans ce cadre, « Roannais Tourisme » qui travaille déjà en collaboration avec les acteurs touristiques du Roannais, pourrait servir de support juridique au futur office de tourisme intercommunautaire.

Un effort important est également conduit pour la valorisation et le développement des bords de Loire.